

# PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

### VALABLE 5 ANS à compter du 15 novembre 2021

#### N° P216322 - DEC/1

et annexe de 5 pages

Matériau présenté par : PUGI RG Srl

Via Garibaldi, 33/B 51037 MONTALE

Italie

Marque commerciale : MIRAGE

**Description sommaire:** 

Composition globale: Tissu 100% polyester Flame retardant TREVIRA CS, ignifugé dans la

masse

**Utilisation:** Seances, canapés, Rideaux, théâtres, Cinémas et Bureau

**Masse :**  $(279 \pm 28) \text{ g/m}^2$  (déterminée par le LNE) **Epaisseur :**  $(0,890 \pm 0,089) \text{ mm}$  (déterminée par le LNE)

Coloris: Divers

Rapport d'essais : N° P216322 - DEC/1 du 15 novembre 2021

Nature des essais : Détermination du classement selon NF P 92-507 (février 2004)

Essai au brûleur électrique selon NF P 92-503 (décembre 1995), Essai de persistance et mesure de vitesse de propagation de flamme selon NF P 92-504 (décembre 1995), Essai

applicable aux matériaux thermofusibles selon NF P 92-505 (décembre 1995)

Classement:

M1

#### VALABLE POUR TOUTE APPLICATION NON COUVERTE PAR L'ART. AM18 §2 DE LA REGLEMENTATION ERP

Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : NON LIMITEE A PRIORI

compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° P216322 - DEC/1 annexé. Pour déterminer le classement, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Est seule autorisée la reproduction intégrale soit du présent Procès-verbal de classement qui comprend 1 page soit l'intégralité du Procès-Verbal et rapport annexé qui **comporte 6 pages**.

Trappes, le 15 novembre 2021



Le Responsable du Département Comportement au Feu et Sécurité Incendie

Romuald GORJUP

# RAPPORT D'ESSAI DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 15 novembre 2021

N° P216322 - DEC/1

### 1. BUT DES ESSAIS

Les essais auxquels se rapporte ce rapport d'essai ont pour but de déterminer le classement des matériaux, conformément aux prescriptions de l'Arrêté du ministère de l'Intérieur en date du 21 novembre 2002 relatif à leur réaction au feu.

#### 2. PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES DES ECHANTILLONS

Caractéristiques attestées par le demandeur :

La validité des résultats peut être affectée par ces informations. Pour ces résultats, la responsabilité du LNE se limite à sa contribution à leur élaboration.

Demandeur de l'essai : PUGI RG Srl

Date et référence de la commande : Bon pour accord sur devis n° DEV2110776-V1 du

27/09/2021

Producteur : PUGI RG Srl

**ITALIE** 

Marque commerciale et référence : MIRAGE

Composition globale : Tissu 100% polyester Flame retardant TREVIRA

CS, ignifugé dans la masse

Masse :  $(330 \pm 33) \text{ g/m}^2$ 

Epaisseur : 1 mm Coloris : Divers

Caractéristiques déterminées par le

LNE :

Masse :  $(279 \pm 28) \text{ g/m}^2$ Epaisseur :  $(0.890 \pm 0.089) \text{ mm}$ 

Coloris : Rouge (236), Vert (464) et Blanc (999)

### suite du rapport page suivante





#### 3. MODALITES DES ESSAIS

Date de réception des éprouvettes : 11/10/2021

Conditionnement des éprouvettes préalablement aux essais :

Les éprouvettes, éventuellement placées sur leurs subjectiles, sont conditionnées avant essai dans une atmosphère à  $(23 \pm 2)$  °C et  $(50 \pm 5)$  % d'humidité relative pendant sept jours ou jusqu'à obtention de la masse constante (cas des matériaux livrés humides, ou de forte épaisseur).

La masse est considérée constante quand deux pesées successives à 24 h d'intervalle ne diffèrent pas de plus de 0,1 % ou de 0,1 g (on prendra la plus grande valeur de masse).

Date de réalisation des essais : 25/10/2021

### 4. **RESULTATS**

### 4.1. ESSAI AU BRULEUR ELECTRIQUE SELON NF P 92-503 (DECEMBRE 1995)

### 4.1.1. Détermination du mode le plus défavorable

	Eprouvette 1				E	prou	vette	2	F	prou	vette	3	Eprouvette 4			
Sens	Chaîne Endroit			Chaîne Envers			Trame Endroit				Trame Envers					
Coloris		Roi	uge		Rouge			Rouge			Rouge					
Masse (g)	32,79			33,10			33,17			33,33						
Percement	Oui			Oui			Oui			Oui						
Moment d'inflammation (s)	_		_				_				_					
Durée d'inflammation après retrait de la flamme pilote (s)	-				_				_				_			
Propagation de points en ignition hors de la zone déjà carbonisée	_			-			-			-						
Distance > 250 mm après 5 min	_			-			-			_						
Chute de gouttes ou de débris enflammés	Non			Non			Non			Non						
Fluage, chute de gouttes non enflammées	Oui			Oui			Oui			Oui						
Longueur détruite/brûlée (mm)	120			120			115			120						
Largeur détruite ou brûlée dans la zone au delà de 450 mm (mm)	-			_			-			-						

# Dossier P216322 - Document DEC/1 - Page 4/6

# 4.1.2. Poursuite des essais selon le mode le plus défavorable

	Eprouvette 5			Eprouvette 6			Eprouvette 7			Eprouvette 8							
Sens	Trame Envers			Trame Envers			Trame Envers			Trame Envers							
Coloris	Rouge			Vert			Blanc			Blanc							
Masse (g)	33,33			32,69			29,26			29,09							
Percement	Oui		Oui		Oui			Oui			]						
Moment d'inflammation (s)	-				-				_				_				
Durée d'inflammation après retrait de la flamme pilote (s)	-				-				_				_				
Propagation de points en ignition hors de la zone déjà carbonisée	_		-		-			-									
Distance > 250 mm après 5 min	_		-		-			_									
Chute de gouttes ou de débris enflammés		Non		Non		Non		Non									
Fluage, chute de gouttes non enflammées		Oui		Oui		Oui		Oui									
Longueur détruite/brûlée (mm)	120		120		120		115			Longueur moyenne 119							
Largeur détruite ou brûlée dans la zone au delà de 450 mm (mm)	-		_		_		_		Largeur moyenne								

Durée d'inflammation $\leq 5 \text{ s}$	Oui
Longeur moyenne < 350 mm	Oui
Largeur moyenne < 90 mm	Oui
Chute de gouttes enflammées	Non

suite du rapport page suivante



## Dossier P216322 - Document DEC/1 - Page 5/6

## 4.2. ESSAI DE PERSISTANCE DE FLAMME SELON NF P 92-504 (DECEMBRE 1995)

## 4.2.1. Détermination du mode le plus défavorable

	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Eprouvette 3	Eprouvette 4				
Sens	Chaîne	Chaîne	Trame	Trame				
00113	Endroit	Envers	Endroit	Envers				
Coloris	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge				
Masse (g)	32,13	32,32	31,47	31,79				
Durée de la persistance maximale pour l'éprouvette (s)	0	0	0	0				
Durée de persistance de flamme maximale inférieure ou égale à 2 s pour le matériau	Oui							
Durée de persistance de flamme maximale inférieure ou égale à 5 s pour le matériau	Oui							
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non	Non	Non				
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	Non				

### 4.2.2. Poursuite des essais selon le mode le plus défavorable

	Eprouvette 5	Eprouvette 6	Eprouvette 7	Eprouvette 8			
Sens	Trame	Trame	Trame	Trame			
Jens	Endroit	Endroit	Endroit	Endroit			
Coloris	Rouge	Vert	Blanc	Vert			
Masse (g)	31,47	31,51	28,70	31,81			
Durée de la persistance maximale pour l'éprouvette (s)	0	0	0	0			
Durée de persistance de flamme maximale inférieure ou égale à 2 s pour le matériau		0	ui				
Durée de persistance de flamme maximale inférieure ou égale à 5 s pour le matériau	Oui						
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non	Non	Non			
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	Non			

## suite du rapport page suivante



### Dossier P216322 – Document DEC/1 – Page 6/6

### 4.3. ESSAI DE FUSIBILITE SELON NF P 92-505 (DECEMBRE 1995)

	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Eprouvette 3	Eprouvette 4
Coloris	Rouge	Vert	Blanc	Rouge
Masse (g)	2,91	2,89	2,68	2,94
Nombre d'éprouvettes pour atteindre 2 g	2	2	2	2
Chute de gouttes non enflammées	Oui	Oui	Oui	Oui
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	Non
Inflammation de la ouate	Non	Non	Non	Non

### 5. OBSERVATIONS CONCERNANT LES ESSAIS

À l'issue des essais au brûleur électrique, un percement sans inflammation des éprouvettes et un fluage ou des chutes de gouttes sont observés. Les essais complémentaires de persistance de flamme et de fusibilité ont donc été réalisés.

Trappes, le 15 novembre 2021

de me i, oroginal de me i, oro

Le Responsable du Département Comportement au Feu et Sécurité Incendie

**Romuald GORJUP** 

Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons, aux produits ou matériels soumis au LNE et tels qu'ils sont définis dans le présent document.

